

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 18 JANVIER 2023**

Séance n°1 du 18 janvier 2023

Délibération n°DEL2023011804

Objet : demande de subvention
pour le poste d'animateur santé.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24
Nombre d'excusés : 12
Nombre d'absents : 4

Le 18 janvier 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 10 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. BŒUF Pascal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : BAUDRILLART Agnès – M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne - Marie - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent - Mme SOURY Christine – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis.

Étaient excusés : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - Mme FOURÉ Brigitte - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – M. VIDAL Laurent.

Était absent : M. PANTIER Jean-Marie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. POINSET Cyril - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - Mme BELLANGER Catherine (pouvoir de M. JOBIT Jean-François) - M. BŒUF Pascal - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry – Mme CREMOUX Christine - M. FORT Jean-Paul – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François (pouvoir à Mme BELLANGER Catherine) – M. MATHIEU Xavier – POUX Pierre.

Étaient absents : Mme ASHBOLT Louisa - M. SEGUINAR Claudy - M. STYNS Guy.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE D'ANIMATEUR SANTÉ

- Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle aux élu(e)s que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine s'engage sur un maintien de ses dotations financières concernant le poste de coordonnateur de Contrat Local de Santé (CLS). L'ingénierie dédiée à ce projet est indispensable pour la bonne coordination de cet outil au service de la population.

Le Président propose aux élu(e)s de demander une subvention qui permettrait de financer une partie du poste du chargé de mission qui coordonne ce dispositif.

AR Prefecture

016-200050094-20230118-DEL2023011804-DE
Reçu le 02/02/2023

Après avoir pris connaissance de ces informations, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat Local de Santé pour le financement du poste de chargé de mission coordinateur du CLS,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Les crédits correspondants au coût du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers